

## MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

### ACCORD CADRE

#### BORDEREAU DES PRIX

#### Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

<b>Autorité adjudicatrice</b>
<b>LORRAINE TOURISME</b>

<b>Objet du marché</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT ORGANISATION EVENEMENTS MICE LORRAINE</b>

<b>Date limite de réception des offres</b>
<b>Le 22 juin 2018 à 12h00</b>

# **1. PRIX DES PRESTATIONS**

<b>BORDEREAU DES PRIX</b>
---------------------------

Le candidat doit impérativement chiffrer dans un devis détaillé (à joindre aux pièces du marché) l'ensemble des prestations décrites dans le CCP.

Les prix proposés dans l'offre sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Ils sont réputés être tout type de dépenses confondues (notamment, les frais administratifs, les frais de déplacements, de repas, d'hébergement...).

\* Taux de TVA applicable : Taux réduit (appliquer le taux de TVA en vigueur dans le pays de réalisation de la prestation).

A \_\_\_\_\_, le

Le prestataire  
(cachet et signature)

« Lu et approuvé »  
(mention manuscrite)